

ARRÊTÉ DU MAIRE

GENERAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Désignation des représentants des Associations

N° 2026/012

Le Maire de Clisson,

VU les articles L 123-6, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la partie législative du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

VU la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 9 juillet 2020, fixant, d'une part, le nombre des membres, et élisant, d'autre part, les délégués issus du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Clisson ;

VU la délibération du Conseil Municipal en sa séance du 15 octobre 2020 modifiant, d'une part, le nombre des membres et élisant, d'autre part, les délégués issus du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action de Clisson ;

VU la demande de représentants des Associations mentionnées à l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des Familles, faite par courrier et par voie de presse ;

VU les propositions des associations reçues en mairie, concernant leurs représentants ;

Considérant la carence de candidats, l'UDAF n'ayant pas formulé de propositions ;

Considérant la formalité impossible ;

VU l'Arrêté du Maire n° 2020/334 relatif à la désignation des représentants des Associations ;

VU l'Arrêté du Maire n° 2021/021 relatif à la désignation des représentants des Associations ;

VU l'Arrêté du Maire n° 2021/103 relatif à la désignation des représentants des Associations ;

Considérant la dissolution de l'UDPS 44 qui avait désigné Madame Ghislaine ROUSSET pour représenter l'association au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

VU le courrier de l'association « A2SPS » en date du 17 janvier 2026 désignant Madame Ghislaine ROUSSET RIGOLIER pour représenter l'association au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

A R R È T E

Article 1 - HUIT membres issus des Associations sont nommés Administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Clisson :

- Monsieur Jean-Luc WEMAERE, [REDACTED], désignée par le Secours Catholique.
- Madame Catherine CORMERAIS, [REDACTED], désignée par l'Association « Agir contre la Maladie » à Clisson.
- Madame Nicole CLERO, [REDACTED], désignée par le Club des Retraités Clissonnais.
- Monsieur Claude PETIT, [REDACTED] désigné par l'Association des Paralysés de France.
- Madame Claudine LIARD, [REDACTED], désignée par l'Association « Les Roues d'Secours du Vignoble ».
- Madame Sophie PIVETEAU-AUSSANT, [REDACTED] désignée par la Mutualité Sociale Agricole.
- Monsieur Daniel CEVAER, [REDACTED], désigné par l'Association des Donneurs Bénévoles de Sang de Clisson et de sa région.
- Madame Ghislaine ROUSSET [REDACTED], désignée par l'association « A2SPS ».

Article 2 - Le présent Arrêté abroge celui du 30 mars 2021.

Article 3 - Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera soumis au visa de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Fait à Clisson, le 19 janvier 2026

Publié et affiché, le 20.01.2026



Certifié conforme

Laurence Luneau
Maire